

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Auvergne-Rhône-Alpes

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Savoie

SERVICE GESTIONNAIRE : Conseil Départemental de Savoie - Service Affaires Agricoles et Européennes

CODE ET INTITULE : ARA-OI1173 Auvergne-Rhône-Alpes_2024-Savoie-CD73- Intégration sociale des personnes exposées à la pauvreté, à l'exclusion sociale, y compris les enfants AAP-OSL

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

1.1 Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Toute personne morale, offrant des prestations aux publics visés, notamment : les collectivités territoriales et leurs établissements, les associations, les structures offrant des solutions pour la levée des freins sociaux, les partenaires sociaux et les établissements publics et privés.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 385 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 26/06/2024

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 21/09/2024

DESCRIPTION ET CONTEXTE :



Le Fonds Social Européen plus (FSE+) est l'un des deux fonds structurels de l'Union européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), qui contribuent à la politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne.

Responsable de l'action sociale sur son territoire, le Département intervient pour :

- Favoriser la qualité de vie des habitants sur les territoires dans une logique de cohésion sociale et de solidarité ;
- Assurer l'accès des personnes les plus défavorisées et les plus vulnérables à leurs droits et favoriser leur autonomie ;
- Piloter la politique médico-sociale départementale selon les compétences attribuées au Département dans un souci d'efficacité.

Au premier rang des dépenses du Département, les dépenses récurrentes d'action sociale mobilisent 266 M € annuellement au bénéfice des personnes les plus fragiles.

Diagnostic

Les éléments présentés dans le diagnostic ci-dessous font référence aux actions visées dans le présent appel à projets.

Les difficultés engendrées par la crise sanitaire et sociale s'ancrent dans la durée et certaines problématiques exacerbées s'imposent de manière assez forte telles que les inégalités scolaires, les problématiques d'accès aux soins, de santé mentale, de violences, d'exclusion numérique, de logement etc.

En 2020, le revenu disponible médian des ménages en Savoie, appelé également niveau de vie médian, s'élève à 23 630 euros par an, soit un niveau parmi les plus élevés en France.

Le niveau relativement faible de la pauvreté en Savoie cache néanmoins de grandes disparités entre les territoires à l'échelle infra-départementale.

Plus d'un ménage sur 10 vit en dessous du seuil de pauvreté en Savoie en 2020, soit un taux qui est inférieur au taux national de 14,4 % et stable depuis quelques années. De fortes disparités sont observées entre les territoires en Savoie. Particulièrement élevé en Cœur de Tarentaise (15,4 %), il demeure faible dans le secteur du lac d'Aiguebelette (6,2 %) et en Cœur de Savoie (6,7%).

Les situations les plus fragiles en Savoie : moins de 30 ans, familles monoparentales, retraités

Comme rappelé plus haut, avec un taux de pauvreté de 10,3%, la Savoie se situe en dessous de la moyenne régionale (12,7%) et de la moyenne métropolitaine (14,4%).

Pour autant, certaines populations connaissent des situations plus difficiles : en termes d'âge, la pauvreté touche principalement les jeunes savoyards de moins de 30 ans avec un taux de pauvreté qui atteint 17%. Concernant la situation familiale, les familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté, avec un taux de 21,5%, même si ce niveau reste en dessous de celui de la région (25,7%) et de la France métropolitaine.

Selon : DDETSPP Savoie – Diagnostic préalable en vue de l'élaboration du Pacte des Solidarités – novembre 2023

La Savoie compte 5 599 bénéficiaires du RSA en 2022, soit 74 bénéficiaires de moins qu'en 2020 (5 673). Cette tendance à la baisse (observée également à l'échelle nationale) est liée aux mesures de soutien public massif en faveur des populations fragiles, mises en place notamment pendant la crise, qui ont permis de limiter le basculement de certains ménages dans des situations de précarité financière.

Au-delà de la pauvreté monétaire, les situations qui mènent à l'exclusion sociale (la monoparentalité, le chômage et l'absence de diplôme) sont particulièrement plus fréquentes dans les secteurs urbains du Département.

Dans la même lignée que le travail construit par l'Insee sur les profils de pauvreté, des données relatives à la fragilité de la population ont été élaborées afin d'élargir la question de la pauvreté à des approches non plus monétaires mais multidimensionnelles. **En synthèse toujours selon le diagnostic préalable en vue de l'élaboration du Pacte des solidarités de la DDETSPP, la Communauté de communes Porte de Maurienne est l'intercommunalité de Savoie cumulent le plus de facteurs de fragilité.**

Par ailleurs, la pauvreté peut particulièrement être renforcée dans le territoire par des problématiques de logement, d'accès aux soins et d'accès aux services publics.

Ainsi, parmi les allocataires de la CAF en Savoie, 10 617 sont considérés comme fragiles en 2022, dans la mesure où ils passent le seuil de bas revenus grâce aux prestations dont ils bénéficient. Après une baisse en 2021, leur nombre repart à la hausse en 2022.

Logement

En novembre 2023, l'agence alpine des territoires publiait un état des lieux des enjeux en matière de logement en Savoie, et cette dernière précise que l'augmentation du nombre de logements sociaux ces cinq dernières s'opère globalement là où la demande de logements locatifs sociaux est la plus importante (sur les trois agglomérations notamment), mais reste cependant insuffisante pour satisfaire la demande existante. Entre décembre 2018 et décembre 2022, le nombre de demandes d'entrées en logement social a augmenté d'environ 11% en Savoie, passant de 7 630 à 8 485 demandes (sources SNE 2018 et 2022).

Par ailleurs, on constate un fort décalage à l'échelle du département entre le nombre de nouvelles demandes d'entrée effectuées (8 485) par rapport au nombre de demandes satisfaites (2 422), soit 28,5% environ de demandes satisfaites au total à l'échelle du département.

En outre, l'attractivité de la Savoie ne peut occulter les difficultés auxquelles une partie des Savoyards doit faire face : précarité grandissante, chômage, inflation immobilière et donc accès au logement difficile.

Le Département élabore et met en œuvre le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD 2020-2024). Ce dernier entend agir tant sur la prévention des difficultés d'accès et de maintien dans le logement que sur le traitement des problématiques liées à la qualité et au développement du parc de logements. Enfin, parce que le droit commun ne peut répondre à la diversité des situations, le PDALHPD met également l'accent sur les publics spécifiques pour développer et expérimenter de solutions adaptées.

Apprentissage de la langue

Les personnes exposées à la pauvreté et à l'exclusion sociale cumulent souvent de nombreuses difficultés qui entravent l'accès à la vie sociale : faible maîtrise de la langue française, problème de santé, d'accès au logement, d'accès aux services, d'exclusion numérique etc. Ainsi, selon une enquête de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) publiée en 2020, 7% de la population française âgée de 18 à 65 ans rencontre des difficultés importantes en compréhension de la langue française. Cela représente environ 3,3 millions de personnes.

Promouvoir et soutenir toute initiative permettant l'apprentissage de la langue concourt de fait pleinement au soutien nécessaire de ces personnes pour les aider à surmonter au quotidien leurs difficultés d'accès à une vie sociale et professionnelle satisfaisante. Pour la plupart il s'agit de personnes issues de migrations récentes mais également de personnes scolarisées en France et en situation d'illettrisme (dont les personnes issues de la communauté des Gens du Voyage).

Illectronisme

Le développement des usages d'internet, notamment pour accéder aux services publics ou effectuer des démarches administratives, peut accroître la vulnérabilité des populations fragiles (source : INSEE). Les professionnels du travail social sont les premiers témoins du caractère aigu de cet enjeu numérique : ils sont directement touchés par les conséquences de cette exclusion, dont ils mesurent le caractère aggravant, la perte de droits liée à la non-connexion, à l'impossibilité de remplir une procédure, le non-accès à l'e-santé, etc.

La question des compétences numériques aujourd'hui nécessaires pour bénéficier de ses droits, exercer ses devoirs, conserver son emploi ou assurer le suivi de la scolarité de ses enfants devient un enjeu primordial de nos sociétés. L'exclusion numérique est un handicap majeur dans une société toujours plus numérisée. **Deux « niveaux » de fracture numérique peuvent être rencontrés par les publics vulnérables : celui de la question matérielle (équipement et accès à la connexion), et celui du « bon usage » pour un meilleur accès aux droits.**

En 2019, un million d'habitants est susceptible d'être en situation d'illectronisme en Auvergne-Rhône-Alpes. Les plus âgés, les moins diplômés et les moins favorisés socialement sont les plus concernés par l'illectronisme. Le Département de la Savoie est à la moyenne régionale, 15% des habitants sont exposés à l'illectronisme (Source : Insee, enquête TIC ménages 2019, recensement de la population 2018).



En lien avec le plan national pour un numérique inclusif de la Mission Société Numérique, un consortium à l'échelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dénommé le Hub HINAURA a été constitué entre plusieurs structures liées au numérique, dont l'AGence Alpine des Territoires (AGATE) située à Chambéry, pour développer un plan d'actions régional.

Également, dans le cadre du Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), les partenaires réunis sous le pilotage du Conseil départemental et de la Préfecture ont souhaité mettre cette question de la médiation numérique au cœur des actions à réaliser.

Protection de l'enfance

Chef de file en ce domaine, le Département de la Savoie se mobilise également pour la protection de l'enfance et de la jeunesse. La Protection de l'Enfance, aux termes de la loi Taquet du 7 février 2022 vise à garantir aux enfants « un cadre de vie sécurisant et serein, une véritable sécurité affective, et aux professionnels un exercice amélioré de leurs missions ». La politique départementale de la protection de l'enfance et de la famille s'attache ainsi à la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits et de son projet pour l'enfant. Les jeunes bénéficiant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) sont majoritairement issus des catégories précarisées et sont plus susceptibles de cumuler les difficultés que d'autres jeunes. Ce public est particulièrement à risque ou en situation d'exclusion.

En 2023, Parmi les 266 M€ de dépenses pour l'action sociale, 70,04 millions d'euros sont en faveur de la politique Enfance, Jeunesse, Famille.

Si en 2022 le nombre de placements en urgence s'était stabilisé, l'année 2023 est marquée par une augmentation des accueils d'urgence.

Entre 2022 et 2023, le Département de la Savoie a accompagné :

- 1 294 enfants ayant fait l'objet d'une information préoccupante recueillie par la CRIP en 2022,
- 1 099 jeunes concernés par la prévention spécialisée, dont 866 de moins de 18 ans,
- 678 mineurs et 95 majeurs savoyards au 31/12/2023 contre 644 mineurs et 86 jeunes majeurs savoyards confiés au Département dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance au 31/12/2022.
- 238 mineurs non accompagnés et 124 jeunes majeurs non accompagnés au 31/12/2023 contre 166 mineurs non accompagnés et 108 jeunes majeurs non accompagnés pris en charge au 31/12/2022.

Repérage et remobilisation des jeunes précaires

Des indicateurs de décrochage plus favorables en Savoie qu'à l'échelle régionale mais des facteurs de fragilité existants

La part des jeunes de 15 à 19 ans peu ou pas scolarisés est globalement moins élevée en Savoie qu'en région (37,9% en Savoie contre 41,9% en région). Même observation pour la part des jeunes de 16 à 25 ans

ni en emploi ni en formation, cette dernière se situe au-dessous de la moyenne régionale (26,4% en Savoie contre 31,8% en région).

Les ménages savoyards de moins de 30 ans non insérés dans l'emploi représentent 9,5% des ménages pauvres du département, soit 2 points de moins qu'en moyenne dans la région. A l'échelle infra-départementale, l'agglomération du Grand Chambéry se distingue par un poids plus important des ménages de moins de 30 ans non insérés parmi les ménages pauvres (entre 13 et 16%).

L'action portée aujourd'hui par les acteurs du territoire à destination des jeunes semble très complète sur le volet accompagnement global. **L'enjeu restant semble plutôt axé sur le repérage et l'accompagnement des jeunes dits « invisibles ».** Cette invisibilisation peut être dû à plusieurs facteurs selon les acteurs, tels que la mobilité, la culture scolaire, la santé, ... Selon : DDETSPP Savoie – Diagnostic préalable en vue de l'élaboration du Pacte des Solidarités – novembre 2023

Prévention et lutte contre les violences sexuelles, sexistes et intrafamiliales

La prévention et la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et intrafamiliales est une grande cause de l'action publique départementale, réaffirmée en 2021 par la signature d'un contrat local contre les violences sexistes et sexuelles.

Pour rappel, d'après l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) (Source : Ministère de l'Intérieur), en moyenne annuelle sur la période 2011 à 2018, on estime à 295 000 le nombre de victimes de violences conjugales (violences physiques et/ou sexuelles par un conjoint ou un ex/conjoint) en France métropolitaine, dont 213 000 femmes. En 2022, le préfet de la Savoie et les structures partenaires ont signé le renouvellement d'un accord de partenariat local (2022-2027) pour la prise en charge des femmes victimes de violences au sein du couple. Ces associations, en lien avec les services de l'État, forment un réseau collaboratif.

Quelques chiffres en Savoie, au 31 octobre 2022, près de 650 faits de violence conjugale ont été répertoriés par la police nationale et la gendarmerie de la Savoie. En 2022, près de 1 200 femmes ont déjà été prises en charge par les associations signataires. Environ 1100 femmes prises en charge par les associations signataires de la Charte d'accueil des femmes victimes de violences. Aucun féminicide n'a eu lieu.

Le non recours en santé mentale, un enjeu important pour améliorer l'accès aux soins des publics les plus fragiles

En Savoie le non-recours en matière de santé est très important chez la population en général, mais en particulière chez les jeunes qui ne connaissent pas leurs droits, ne réalisent pas les démarches administratives de santé, ne vont pas chez le médecin, etc. La mobilité est également un frein à la réalisation des démarches de santé, y compris de santé mentale.

Pour cette raison, le repérage des problématiques de santé mentale et l'orientation des personnes vers les bonnes ressources est clé sur le territoire. Cet axe passe par la nécessité de sensibiliser les professionnels du social, du médico-social et sanitaire (en lien avec le vieillissement de la population et la hausse de la prévalence d'une double problématique de perte d'autonomie et trouble de la santé mentale), de la jeunesse, etc.

Le repérage doit également prendre en compte les situations de santé mentale très complexes identifiées dans le secteur agricole ; il s'agit notamment des pathologies importantes concernant non seulement la personne elle-même mais aussi d'autres personnes (comportements violents et menaçants envers d'autres personnes).. *Selon : DDETSPP Savoie – Diagnostic préalable en vue de l'élaboration du Pacte des Solidarités – novembre 2023*

La mobilisation du FSE+ par le Département de la Savoie en tant qu'organisme intermédiaire s'inscrira dans le cadre de ce contexte et des différents outils du Département : le Schéma départemental de la prévention et de la protection de l'enfance, le Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées et le Pacte des solidarités.

THÈME : Intégration sociale des personnes exposées à la pauvreté, à l'exclusion sociale, y compris les enfants